



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/603
30 mars 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

502ème séance plénière

PC Journal No 502, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 603
ECOLE DE POLICE DU KOSOVO

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 590 du 24 décembre 2003 sur le budget unifié pour 2004,

Agissant conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier,

Approuve les ajustements apportés au budget de la Mission de l'OSCE au Kosovo pour 2004, tel qu'il figure en annexe, afin de continuer à assurer la rémunération du personnel local de l'Ecole de police du Kosovo aux taux de rémunération actuellement en vigueur à l'OSCE, pour la période prenant fin le 30 juin 2004 ;

Prie la Présidence d'obtenir, d'ici le 30 avril 2004 au plus tard, une déclaration écrite de la MINUK contenant l'avis de cette dernière au sujet de la poursuite des activités de l'Ecole de police du Kosovo ;

Charge le Secrétariat de coopérer avec la Mission de l'OSCE au Kosovo en vue de procéder, d'ici au 30 mai 2004, à une analyse détaillée des activités de l'Ecole de police du Kosovo qui tienne compte des besoins définis par la MINUK en matière de formation de la police et des règlements pertinents de la MINUK et de la Mission de l'OSCE au Kosovo et qui doit être présentée au Comité consultatif de gestion et finance et au Comité préparatoire pour leurs recommandations en vue d'une décision du Conseil permanent sur les modalités opérationnelles et financières des activités de l'Ecole de police du Kosovo, y compris la rémunération de son personnel, devant être prise d'ici le 15 juin 2004 au tard.

EUROS (en milliers)	Approuvé 2004	Projet révisé 2004	Variation	Variation en %
Dépenses de personnel				
Personnel international	240,4	240,4	0,0	0
Personnel local	0,0	1 270,0	1 270,0	100
Indemnités de subsistance et d'hébergement	2 420,5	2 420,5	0,0	0
Autres dépenses de personnel	0,0	0,0	0,0	0
Formation du personnel	<u>42,0</u>	<u>42,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0</u>
Total	2 702,9	3 972,9	1 270,0	47
Dépenses de fonctionnement				
Conseils et sous-traitance	659,1	350,6	(308,5)	-47
Conférence/renforcement des capacités	0,0	0,0	0,0	0
Voyages	70,9	115,9	45,0	63
Services	124,4	69,0	(55,4)	-44
Fournitures	548,4	89,0	(495,4)	-90
Communication	40,0	30,0	(10,0)	-25
Représentation	<u>10,0</u>	<u>8,0</u>	<u>(2,0)</u>	<u>-20</u>
Total	1 452,8	662,5	(790,3)	-54
Avoirs/matériel				
Avoirs matériels	64,6	133,3	68,7	106
Petit matériel	<u>33,0</u>	<u>2,0</u>	<u>(31,0)</u>	<u>-94</u>
Total	97,6	135,3	37,7	37
Dépenses de bureau				
Loyer	0,0	0,0	0,0	S/O
Services collectifs	124,2	16,6	(107,6)	0
Autres dépenses de bureau	<u>431,0</u>	<u>21,3</u>	<u>(409,7)</u>	<u>41</u>
Total	555,2	37,9	(517,3)	29
TOTAL GENERAL	4 808,5	4 808,5	0,0	0